

**Week-end à la carte
et
Régional de Pétanque**

au village de la Tour à La Chaise Dieu - Haute-Loire

du 25 au 27 mai 2018



La Chaise-Dieu est située sur un plateau granitique à 1 082 mètres d'altitude, entre les monts du Livradois et les monts du Velay. Elle se situe à la frontière du Puy-de-Dôme et de la Haute-Loire, nichée au cœur du parc naturel régional du Livradois-Forez.

Elle est célèbre pour l'architecture gothique de son abbaye datant du XIV^e siècle, construite à la demande de Pierre Roger de Beaufort (Clément VI) alors pape en Avignon.

Chaque année à la fin du mois d'août, se déroule le Festival de la Musique de la Chaise-Dieu. Fondé en 1966 par Georges Cziffra, il s'agit d'un festival de musique classique essentiellement consacré à la musique sacrée.

L'URASCE Auvergne et l'ASCE 43 sont heureux de vous accueillir au village de la Tour pour participer au week-end à la carte et au challenge régional de pétanque.

Voici un aperçu des activités proposées :

- **Samedi matin** : visite de l'église abbatiale et du bourg médiéval de la Chaise-Dieu et régional pétanque
- **Samedi après-midi** : ballade sur le sentier du serpent d'or et régional pétanque
- **Dimanche matin** : visite « le jardin pour la terre » à Arlanc ou yoga

Durant le week-end vous pourrez également profiter des installations mises à disposition par le village et sur le site.

Nous serions très honorés de votre présence.



PROGRAMME

VENDREDI 25 MAI 2018

- 14 h 30 : Accueil
- 15 h 00 : Réunion régionale des membres des comités directeurs
- 19 h 30 : Apéritif
- 20 h 30 : Repas

Accueil en continu pour les personnes qui arrivent en cours d'après-midi ou de soirée

SAMEDI 26 MAI 2018

CHALLENGE ou ACTIVITES

- 7 h 00 à 8 h 00 : Petit déjeuner
- 8 h 30 : Rendez-vous à la salle Palabre pour les pétanqueurs
- 9 h 00 : Rendez-vous à la salle Palabre pour la visite
- 12 h 30 : Déjeuner
- 14 h 00 : Reprise challenge pétanque et départ pour le sentier du serpent d'Or
- 19 h 00 : Remise des récompenses et apéritif
- 21 h 00 : Dîner

Accueil en continu pour les personnes qui arrivent au cours de la journée

DIMANCHE 27 MAI 2018

- 7 h 30 à 9 h 00 : Petit déjeuner
- 9 h 00 : Départ pour la visite « le jardin pour la terre »
- 9 h 30 : Yoga
- 12 h 00 : Déjeuner
- 14 h 00 : Départ ou après-midi libre

Présentation du village de la Tour

Situé à 1,5 kilomètres de la Chaise-Dieu et à 200 mètres du plan d'eau de la Tour, ce village propose des gîtes indépendants. Les hébergements se feront dans 3 gîtes de groupe 30 personnes composés de 12 chambres (salle d'eau et WC pour 2 chambres) et des gîtes de 4-6 personnes composés d'un séjour chambre avec coin cuisine, 1 chambre cabine, salle d'eau et WC. Une connexion wi-fi gratuite y est aussi présente. L'espace extérieur comprend une aire de jeux pour enfants, un bassin pour enfants ainsi qu'une piscine.

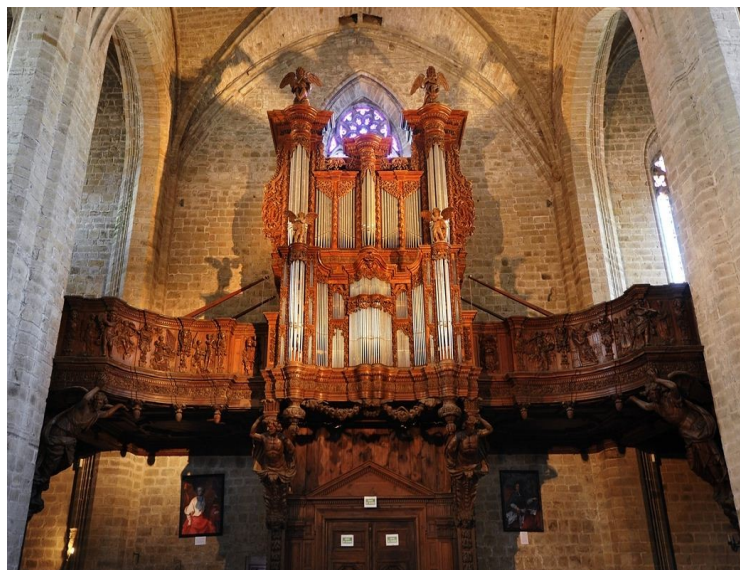


PROGRAMME DES ACTIVITÉS DES ACCOMPAGNANTS

Visite du samedi 26 mai au matin :

A l'intérieur de l'abbatiale où se trouvent une fresque sur le thème de la danse macabre, une suite de douze tapisseries (en restauration depuis mai 2013) dont celle de *L'apparition du Christ à Marie-Madeleine*, un orgue du XVII^e siècle et un jubé partageant le chœur en deux parties, l'une réservée aux moines et l'autre au peuple, 144 stalles.

À l'extérieur : le cloître, la chapelle des pénitents, les bâtiments conventuels autour de la place de l'Écho et de la place Lafayette, la Salle de l'Écho et la ville médiévale.



Ballade du samedi 26 mai après-midi :

Le Serpent d'or est un circuit pour tous. Véritable concentré d'histoire, de légendes et de nature tantôt domestiquée, tantôt vierge, le tout étant assemblé pour le plaisir de tous les sens... Sources, étang, rivière, fossés de drainage et système d'irrigation se succèdent le long de cet itinéraire. Des pupitres racontent les légendes des lieux. Vous découvrirez ce qu'indiquait la "main de St Robert", quelle était la fonction de la "maison carrée" ou qui était "Coco"...

Le circuit au départ du village de la Tour fait 9 kilomètres environ. Il sera possible de se rendre en voiture à la salle polyvalente de la Chaise-Dieu pour effectuer seulement le circuit de 3,5 kilomètres.



Prévoir de bonnes chaussures. Certains passages en forêt sont parfois humides.

Visite ou yoga du dimanche 27 mai au matin

Sur 3 ha, le **Jardin pour la Terre** est un lieu unique en Europe, en forme de planisphère, ce qui permet d'effectuer un véritable tour du monde sur les traces des grands explorateurs. Du haut du belvédère, le monde s'étale à vos pieds. Ici, les pelouses symbolisent les mers et les océans, et les espaces végétalisés sont dessinés aux formes des continents.

2000 variétés et 700 espèces de plantes sont restituées sur leur continent d'origine. Retrouvez le géranium en Afrique, la tomate en Amérique du Sud, le bouleau en Amérique du Nord...



Yoga

Nous vous proposons de participer à une séance de yoga. Le cours sera assuré par une personne diplômée qui s'adaptera aux participants. Le nombre est limité à 20.



CHALLENGE RÉGIONAL DE PÉTANQUE EN DOUBLETTE

2018

RÈGLEMENT

I – ORGANISATION

Article N°1 : Date et Lieu

Le présent règlement complète le règlement général de la FNASCE.
Le challenge régional de pétanque se déroulera :

Samedi 26 mai 2018 au village de la Tour à la Chaise Dieu

L'organisation en est confiée à l'ASCE 43.

Article N°2 : Participants

Les participants au challenge devront être, adhérent ou ayant droit, d'une ASCEE appartenant à l'URASCE Auvergne et à jour de cotisation le jour de l'événement.
Chaque ASCEE de la région pourra présenter une ou plusieurs doublettes de tout âge, mixte et extérieur à condition qu'il soit titulaire de la carte d'adhérent.

Article N°3 : Inscription

Les fiches d'inscription devront être envoyées **avant le 20 avril 2018** à :

D.D.T. 43 – ASCE
13 rue des Moulins – CS 60350
43009 LE PUY EN VELAY CEDEX

Article N°4 : Composition des poules

Les poules seront déterminées par tirage au sort et en fonction du nombre d'équipes engagées.

Article N°5 : Commission d'organisation

Une commission d'organisation aura pour mission de régler les problèmes susceptibles de se poser dans le cadre du déroulement des épreuves. Elle sera mise en place le matin de l'épreuve pour la durée du challenge et sera présentée aux participants lors du briefing précédent les épreuves.

II – DÉROULEMENT

Article N°6 : Déroulement des rencontres

Il n'y aura pas de terrain de pétanque tracé. Le concours se déroulera sur des parties stabilisées, des allées en terre et un parking mixte goudron gravillons.

- Le concours se déroulera en doublette et par poule,
- Les parties seront tirées au sort par les organisateurs,
- Dans la mesure du possible (sauf surnombre) aucune équipe de la même ASCEE ne se rencontrera en poule,
- Il y aura un concours principal, un concours complémentaire et une consolante,
- Les deux premières équipes de chaque poule seront qualifiées pour le principal, les autres iront en complémentaire,
- Les perdants de la première partie après les poules iront en consolante ainsi que les perdants de la première partie du complémentaire,
- Les parties après les poules seront à élimination directe,
- Toutes les parties se jouent en 13 points.

Article N°7 : Référence à une réglementation générale

Les rencontres se dérouleront suivant le règlement en vigueur de la FFPJP, règlement complété par le règlement général de la FNASCE.

Article N°8 : Réclamations

Les réclamations éventuelles devront être immédiatement formulées à la commission d'organisation, elles peuvent être verbales ou écrites et les décisions de cette commission sont sans appel.

Article N°9 : Règles et litiges

Les litiges seront examinés et tranchés par la commission d'organisation.

III – RÉCOMPENSES

Des récompenses seront attribuées :

- Trophée régional à l'équipe gagnante du Régional
 - Coupe aux perdants de la finale du principal
 - Coupe aux vainqueurs du complémentaire
 - Coupe aux perdants de la finale du complémentaire
 - Coupe aux vainqueurs de la consolante
 - Coupe aux perdants de la finale de la consolante
 - Coupe à la meilleure équipe féminine
 - Coupe à l'ASCEE la mieux représentée
- Récompenses « autres » exemple : enfants

IV – ASSURANCES

Article N°10 : Couverture des risques

L'ASCEE organisatrice est titulaire d'un contrat "responsabilité civile" couvrant tout sinistre pouvant survenir à l'occasion de la manifestation, dont la responsabilité pourrait lui être imputée. Cette garantie est automatiquement accordée aux ASCEE, grâce au contrat passé au niveau national par la FNASCE.

Tous les participants au challenge sont titulaires d'une assurance responsabilité civile et en individuel accident ; ces garanties sont automatiquement accordées aux membres des ASCEE grâce au contrat fédéral.

L'ASCEE organisatrice et la FNASCE déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'objet personnel dus notamment à la négligence des participants.

Tout sinistre susceptible d'engager la responsabilité de l'ASCEE organisatrice devra faire l'objet de la part de la victime ou à défaut de son ASCEE et avant le départ de celle-ci du lieu du challenge, d'une déclaration ou d'une réserve écrite auprès des responsables de la dite ASCEE. Toute déclaration de sinistre devra être obligatoirement remplie par la victime, signée du Président de son ASCEE et apposée du cachet de l'ASCEE.

L'envoi sera fait à l'assurance accompagnée des documents originaux, les copies étant conservées à l'ASCEE.

V – DIVERS

Article N°11 : Acceptation du règlement

Par le fait de son inscription, toute personne participant au challenge déclare accepter les dispositions du règlement sans restriction ainsi que les décisions de la commission d'organisation pour les cas qui n'y seraient pas mentionnés.

Article N°12 : Cas de force majeure

En cas de force majeure, l'ASCEE organisatrice se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement avec la commission d'organisation ou d'annuler le challenge.

Article N°13 : horaires

8h30 : Accueil
9h00 : Début des rencontres
12h00 : Apéritif et repas
14h30 : Reprise des parties
19h00 : Remise des récompenses

Plan de situation

